

Le Petit Beaugeatin



Le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous présenter leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année et vous invite à la cérémonie des voeux le mardi 7 janvier à 19 heures

LE PETIT BEAUGEATIN - Janvier 2025

Site Internet : www.beaugeay.fr

MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : mairie.beaugeay@wanadoo

Permanence du Maire et des adjoints :

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur RV

Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

www.beaugeay.fr



Commune de Beaugeay



Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (CM1 - CM2)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (PS - MS - GS - CP)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (CP - CE1 - CE2)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 (Dépannage)

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 (Dépannage)

Eau potable et Assainissement : RESE - Tél : 05 46 97 11 92

Ordures Ménagères : CARO - (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Déchetterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Été - 1^{er} avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1^{er} octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

D.T.A.S

3 rue des Broussailles - 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

Assistante Sociale - Tél : 05 46 88 15 16

PAROISSE de SAINT-AGNANT

Maison paroissiale : 7 rue de l'église
17620 ECHILLAIS - Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

SOMMAIRE

2	NUMÉROS ET ADRESSES UTILES
3	LE MOT DU MAIRE
4	SÉANCES DU CONSEIL
12	INFORMATIONS UTILES
15	LA PAROLE AUX ENFANTS
22	VOS ASSOCIATIONS
26	ACTIVITES DIVERSES
27	ETAT CIVIL
28	AGENDA

LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
ANAÏS COCHON
JULIE MARCON
Wilfried GRIMAULT

Bonjour à toutes et à tous

Au seuil de cette nouvelle année, une petite rétrospective sur celle qui se termine, tout d'abord les investissements :

- Le réaménagement des trottoirs de la rue des Clocheries avec la mise aux normes PMR.
- La création de deux dos d'âne et la mise en place d'une chicane dans la rue de l'église afin d'y réduire la vitesse.
- L'effacement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage public de la partie sud de l'agglomération. ENEDIS doit réaliser les branchements au cours de ce premier trimestre. Les guirlandes de fils vont enfin disparaître.
- La peinture des façades de l'annexe de la mairie.

Les manifestations ont été très nombreuses en 2024 :

- Le concours de belote, la soirée anguilles, la sardinade, l'éclade de moule et la soirée cagouille pour le comité des fêtes.
- La kermesse olympique, la brocante et la bourse à l'enfance pour l'APE Beaugeay, Moëze, St Froult.
- La marche gourmande et les séances quotidiennes de gym pour sport pour tous.
- La chasse aux œufs, la fête des voisins, les rencontres nomades avec la CARO et l'APE, l'accueil des nouveaux habitants, l'arrivée du Père Noël avec le comité des fêtes pour la commission sport loisir de la commune.

Merci à tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour faire vivre et animer notre village.

Afin de rendre la vie plus confortable et sécurisée, nous avons instauré la limitation de vitesse à 30 km/h dans l'agglomération, avec les priorités à droite, déjà en place, la circulation devient plus fluide et sûre.

Je ne vais pas anticiper sur les prévisions 2025, à part l'aménagement du périscolaire, nous attendons le budget qui sera voté en avril. Vu la crise, les dotations et subventions risquent d'être en fortes diminution.

Je termine en vous souhaitant une bonne et heureuse année 2025 et vous présente tous mes vœux de bonheur.

Je vous invite à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 7 janvier à 19 heures.

J. Rossignol





SEANCES DU CONSEIL

Séance du mercredi 15 octobre

1 – ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSÉE PAR LE CDG17 EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Le Maire, rappelle aux membres du conseil que par délibération du 4 décembre 2023, le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence

en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire, a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a

notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance ;
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut ;
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

Garanties	Taux de cotisation TTC
Garanties minimales obligatoires (avec participation employeur)	
Incapacité de travail	0,9
Invalidité permanente	0,65
Décès toutes causes/ PTIA	0,25
Total garanties obligatoires	1,80
Garanties optionnelles à adhésion facultative de l'agent (sans participation employeur)	
Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement	0,2
Perte de retraite	0,5
Total garanties facultatives	0,7

En cas d'aggravation de la sinistralité, les cotisations peuvent être majorées, sous réserve de la mise en place d'une négociation sur la base de la proposition de majoration de l'assureur, et dans la limite des taux de majoration maximum indiqués ci-dessous :

Périodes	Ratio P/C net de frais (Prestations sur cotisations HT)	Taux de majoration maximum
Année 1	/	0%
Année 2	/	0%
Année 3 et suivantes	P/C ≤ 100%	0%
	P/C < 110%	5 %
	P/C < 120%	12 %
	P/C < 130%	15 %
	P/C > 130%	15%
Le P/C s'apprécie sur la base du compte de résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat		

La convention de participation prendra effet à compter du 1er janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire.

Le conseil municipal peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de 50% et/ou l'extension de la participation employeur à tout ou partie des garanties optionnelles au choix de l'agent et/ ou de moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des assurances ;
Vue les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
Vu l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2024-07/n°01 du 2 juillet attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ VIE ;

Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance conclus par le CDG17 en date du 23 juillet 2024 ;

Vu l'exposé du Maire et considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1er janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2 – ADHÉSION À LA CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES PROPOSÉES PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Maire expose :

Que conformément aux articles L. 452-40 et suivants du code général de la fonction publique le Centre de Gestion de la Charente-Maritime propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives.

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le Centre de Gestion de la Charente-Maritime a regroupé l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité ou l'établissement public à recourir à l'ensemble des missions facultatives. En revanche, elle lui permet d'avoir accès à l'ensemble des missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières, sans délibérer à chaque fois qu'elle souhaiterait bénéficier d'une prestation. La majorité des missions facultatives proposée actuellement

par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime sont reprises dans l'annexe de cette convention.

Seules certaines missions doivent continuer à faire l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique : médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, dispositif de signalement, protection sociale complémentaire.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.s

(Votants : 14 - Pour : 13 - Contre : 1 - Abstention : 0)



SEANCES DU CONSEIL

3 – ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 7 février 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut des agents ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant :

Qu'en cas d'adhésion au contrat groupe, la commune sera amenée à signer une convention de gestion avec le Centre de Gestion, dont les frais de gestion versés au Centre de Gestion s'élèvent à 0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et à 0,05 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal :

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.452-40 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales

et établissements publics territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 septembre 2024 autorisant le Président du Centre de Gestion à signer le marché avec la compagnie RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE et le courrier RELYENS SPS ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant :

La nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ;
Que ce contrat doit être soumis au code de la commande publique

APPROUVE

Les taux et prestations négociées pour la collectivité de Beaugeay par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DÉCIDE

- D'accepter la proposition du Centre de Gestion à savoir :
 - Assureur : RELYENS MUTUAL INSURANCE, RELYENS LIFE INSURANCE / RELYENS SPS ;
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 40 agents affiliés à la CNRACL

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Décès + CITIS (Accident de service, Accident de trajet, maladie professionnelle y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant

AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE

TAUX applicable sur la masse salariale assurée
7,09 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire

AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRET, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE

TAUX applicable sur la masse salariale assurée
1,01 %

- D'adhérer à compter du 1er janvier 2025 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation (1), pour une durée de quatre années (2025-2028), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de trois mois :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et les conventions à intervenir dans le cadre du contrat-groupe, y compris la convention de gestion

avec le Centre de Gestion qui est indissociable de cette adhésion ;

PRENDRE ACTE

- Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat (0,32 % de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à la CNRACL, et 0,05% de la masse salariale assurée pour les agents affiliés à l'IRCANTEC), s'ajoutent aux taux d'assurance ci-avant déterminés ;



- Que cette adhésion entraîne l'obligation d'acquitter, annuellement et directement au Centre de Gestion ces frais de gestion.

jusqu'à son terme, même en cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties.

Contrat en répartition : : tout événement né en cours de contrat cesse d'être indemnisé en cas de résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

(1) Contrat en capitalisation : tout événement né en cours de contrat est indemnisé

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

4 - CONVENTION AVEC L'ASSURANCE AXA POUR UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EN FAVEUR DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Exposé : Monsieur le Maire indique qu'un agent d'assurance AXA s'est présenté en Mairie afin de proposer la signature d'une convention.

La signature de cette convention permettrait à AXA de proposer la complémentaire santé "Ma Santé", produit standard d'AXA, aux habitants de la commune de Beaugeay à des conditions tarifaires promotionnelles.

AXA France propose aux habitants un contrat d'assurance de 3 formules avec 3 modules optionnels :

- Ma Santé 100 % Néo
- Ma Santé 125% Néo
- Ma Santé 150% Néo

Les remises appliquées sur les 3 niveaux de garanties seront les suivantes :

- 20% pour les personnes âgées de 60 ou plus ;
- 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 10% pour les autres habitants.

Ces remises s'appliquent sur le tarif Ma Santé en cours à la date d'émission du contrat individuel.

AXA s'engage par ailleurs, à ce que chaque administré de la commune puisse souscrire ou adhérer à l'offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge et, en cas de déménagement, que leur réduction reste liée à leur contrat.

Une fois la proposition acceptée formellement, l'offre AXA sera proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois.

En contrepartie, AXA demande à la commune de lui permettre d'organiser une réunion publique d'information et de lui mettre un local à disposition le jour de cette réunion.

La commune sera tenue d'informer les administrés de la tenue de cette réunion.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec AXA
La convention sera annexée à la présente délibération

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

5 – APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, Monsieur le Maire doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Il a été demandé à l'assemblée de consulter les rapports sur le site internet www.eau17.fr à la rubrique « espace

documentaire ».

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse en vue des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement

6 – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Exposé : Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, décide de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

• Zone de préemption de la commune :

Décision de renonciation :

- Mme CHILLEAUT Annick : Terrain de 00 ha 08a 96ca avec construction à l'usage d'habitation, situé 16 rue de Gratte-Chat, parcelle cadastrée Section ZD 149.



SEANCES DU CONSEIL

7. MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et ses articles L2334-1 à L2334-23

Considérant :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.
- L'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour.
- La nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries

et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 192 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le linéaire de voirie communale à 11905 mètres linéaires

Linéaire actuel : 11713 ml

Linéaire de voirie à ajouter : Lotissement « La Roseraie » 192 ml

- autorise le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture en 2024 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement en 2025.

(*Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0*)

3 – QUESTIONS DIVERSES

Compte-Rendu de la commission "Action Sociale"

Le mercredi 9 octobre 2024, la commission « Action Sociale » s'est réunie afin de discuter du repas des aînés.

Pour l'année 2024, il y a 142 bénéficiaires âgés de 65 ans et plus, parmi lesquels 46 personnes ont répondu favorablement.

Prochaine réunion de la commission "Sport et Loisirs"

La commission « Sport et Loisirs » de la commune se réunira le 22 octobre pour l'organisation du repas des aînés et le Noël des enfants.

Rapport d'activité 2023 du SEJI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport

d'activité de l'année 2022 du SEJI doit faire l'objet d'une communication en séance publique dans chacun des conseils municipaux concernés.

Monsieur le Maire expose le rapport d'activité de l'année 2023 du SEJI à son Conseil Municipal.

Demande de Chicanes sur la Rue de la Croix

Madame ISAAC Annick demande si des chicanes peuvent être installées Rue de la Croix, car les véhicules ne respectent toujours pas la vitesse limitée à 30 Km/h.

Le Conseil Municipal souhaite éviter de rajouter des chicanes, les habitants ont été informés de la limitation de vitesse dans la commune et qu'ils doivent la respecter.

Monsieur le Maire affirme que la Gendarmerie sera informée et les gendarmes viendront effectuer une vérification.

Séance du mardi 10 décembre

1- CHOIX DES ARTISANS POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL EN PÉRISCOLAIRE

La commune de Beaugeay a pris la décision de réhabiliter un logement communal situé 11 Rue des Ridollières pour le transformer en accueil périscolaire pour les enfants de Beaugeay. Ce projet vise à répondre aux besoins des familles de la commune en offrant un espace adapté pour les enfants.

Les travaux à réaliser incluent :

- rénovation intérieure,
- réaménagement des espaces,
- mise aux normes,
- aménagement spécifique pour l'accueil des enfants, etc.



Choix des entreprises

Suite à l'examen des devis par la Commission Travaux le mardi 26 novembre 2024, les entreprises suivantes ont été retenues pour chaque catégorie de travaux :

Nature des travaux	Nom de l'Entreprise	Montant des travaux HT	Montant des travaux TTC
ARCHITECTE	Laurent GEOFFROY	2 850,00 €	3 420,00 €
GROS ŒUVRE	SARL MENGUY	27 752,57 €	33 303,08 €
PLOMBERIE SANITAIRE	CORON	7 439,67 €	8 927,60 €
Reprise dans vide sanitaire	CORON	2 000,00 €	2 400,00 €
ELECTRICITE	BORDAGE	13 038,00 €	15 645,60 €
MENUISERIE INTERIEURE	HOMNIA	26 084,48 €	31 301,38 €
MENUISERIE EXTERIEURE	HOMNIA	5 291,39 €	6 349,67 €
CHAUFFAGE	PROCLIM	8 372,87 €	10 047,44 €
PEINTURE	RYSER	5 383,58 €	6 460,30 €
ALARME ET INCENDIE	CHUBB	1 766,25 €	2 119,50 €
	TOTAL	99 978,81 €	119 974,57 €

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- De retenir les entreprises proposées par la Commission Travaux pour la réalisation des travaux de réhabilitation du logement communal en périscolaire

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis des entreprises retenues, et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la bonne exécution des travaux

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2 - DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN FUTUR ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part du projet de réhabilitation des locaux situés au 11 Rue des Ridollières à Beaugeay, présenté par l'architecte Monsieur Laurent GEOFFROY.

Il fait part de l'estimation dont les travaux s'élèvent à la somme de 99 978,81 H.T. soit 119 974,57 T.T.C

Conseil Départemental	40 %	39 001,52 €
Sous total Financement (80% maxi)		79 983,04 €
Fonds propres		19 995,77 €
Emprunts		0,00 €
Sous-total collectivité		19 995,77 €
TOTAL FINANCEMENT OPÉRATION		99 978,81 €

Les conditions de financement des travaux et la possibilité de solliciter une subvention auprès :

- Du Conseil Départemental (revitalisation des centres des petites communes (- 5000 habitants)
- De l'Etat (DETR)
- De l'Etat (DSIL)

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

Sources de Financement	Taux	Montant
État DETR	20 %	10 995,76 €
État DSIL	20 %	10 995,76 €

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation du futur accueil périscolaire situé au 11 Rue des Ridollières.
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour la part restant à la charge de la commune.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette demande de subvention et engager les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)



SEANCES DU CONSEIL

3 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT – COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique, à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires,

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Décide de la création à compter du 1er janvier 2025 d'un emploi permanent au grade d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 26 heures pour exercer les fonctions d'Adjoint Technique.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Absention : 0)

A compter du 1er janvier 2025, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit.

Service	Filière	Grade emploi	Fonction	Temps de travail hebdo.	Titulaire ou contractuel	Situation (pourvu/vacant)
Administratif	Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Secrétaire de Mairie	35 h	Titulaire	Pourvu
Technique	Technique	Agent de Maîtrise	Chef d'équipe	35 h	Titulaire	Pourvu
Technique	Technique	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35 h	Titulaire	Pourvu
Technique	Technique	Adjoint Technique	Agent polyvalent	26 h (jusqu'au 31/01/2025)	Contractuel	Pourvu
Technique	Technique	Adjoint Technique	Agent polyvalent	35 h (à compter du 01/02/2025)	Contractuel	Pourvu
Technique	Technique	Adjoint Technique	Agent polyvalent	26 h (à compter du 01/01/2025)	Contractuel	Pourvu
Technique	Technique	Adjoint Technique	Agent d'entretien	19 h	Titulaire	Pourvu

4 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT À POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT PAR UN CONTRACTUEL DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

(Cas où l'emploi peut être pourvu par un contractuel en application de l'article L.332-8 alinéa 3^o anciennement 3-3 3^o de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-8 3^o,

Vu le décret n°88-156 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriales ;

Vu la délibération en date du 18 octobre 2023 portant création, à compter du 8 décembre 2023, d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de commune de moins de 15 000 habitants peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 3^o du Code général de la fonction publique, un agent contractuel de droit public.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée



d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à pourvoir l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 26 heures, par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique.

- L'agent contractuel serait recruté pour une durée de 3 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience dans le domaine de l'entretien des bâtiments publics, des espaces verts et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutements.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

(*Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Absention : 0*)

5 – DÉLIBÉRATION CADRE RELATIVE AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIPSEEP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce point est reporté à une prochaine réunion de Conseil Municipal.

En effet, le dossier n'a pas été présenté lors de la séance du 26 novembre 2024 du Comité Social Territorial du Centre de

Gestion de la Charente-Maritime. Il sera donc inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Social Territorial prévue pour le 20 février 2025.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- Compte-Rendu du « SIVOS »

Madame MARCON Julie fait un résumé au Conseil Municipal de la réunion SIVOS du 2 décembre 2024

Après avoir entendu ce résumé, le Conseil Municipal :

- Proposition d'audit

Une proposition a été formulée pour réaliser un audit afin d'examiner en détail la gestion et les finances du SIVOS.

- Factures non payées

Des questions ont été soulevées concernant les factures non payées adressées à Mme Annick ISAAC par l'APO.

Cela nécessite des clarifications et des explications.

- Réunion avec les maires du RPI

Il est proposé d'organiser une réunion avec les trois maires concernés par le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) afin de discuter de la situation actuelle.

- Non-conformité des comptes-rendus du SIVOS

Il a été constaté que les comptes rendus des réunions du SIVOS ne sont pas conformes. Les questions posées lors des réunions ne sont pas retranscrites dans les procès-verbaux, ce qui pose un problème de transparence et de suivi.

Séance du vendredi 20 décembre

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N°01-2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les crédits initialement inscrits au budget au chapitre 62 pour la redevance pour services rendus (Redevance Ordures Ménagères) sont insuffisants pour couvrir les dépenses nécessaires. Afin d'assurer le financement, il est proposé de procéder à une décision modificative selon les ajustements suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses

• Diminution à l'article 63513 (Autres impôts locaux) :
- 2 000 €

• Augmentation à l'article 6284 (redevance pour services

rendus (Redevance Ordures Ménagères)) : + 2 000 €

Monsieur le Maire précise que ces ajustements permettent de répondre aux besoins financiers identifiés tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision budgétaire modificative N°01-2024 du budget principal pour l'exercice 2024

- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n° 01-2024

(*Votants : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Absention : 0*)



SEANCES DU CONSEIL INFORMATIONS UTILES

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N°02-2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les crédits initialement inscrits au budget au chapitre 65 pour le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) sont insuffisants pour couvrir les dépenses nécessaires. Afin d'assurer le financement, il est proposé de procéder à une décision modificative selon les ajustements suivants :

Section de fonctionnement – Dépenses

- Diminution à l'article 60633 (Fournitures de voirie) : - 3 400 €
- Diminution à l'article 6068 (Autres matières et fournitures) : - 3 100 €

- Augmentation à l'article 65541 (Contribution - fonds de compensation des charges territoriales) : + 6 500 €

Monsieur le Maire précise que ces ajustements permettent de répondre aux besoins financiers identifiés tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision budgétaire modificative N°02-2024 du budget principal pour l'exercice 2024
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n° 02-2024

(Votants : 11 - Pour : 6 - Contre : 5 - Absention : 0)

6 – QUESTIONS DIVERSES

- **LE SIVOS** : Madame Julie MARCON communique des explications concernant la situation problématique, dont les détails n'ont pas pleinement convaincu les membres présents. Le Conseil Municipal a exprimé son insatisfaction face aux réponses apportées.

Décision : Face à ce manque de satisfaction et pour clarifier les points soulevés, le vice-président du SIVOS, Joël ROSSIGNOL, a demandé l'organisation d'une réunion regroupant les maires des trois communes formant le RPI (Beaugeay, Moëze, et Saint-Froult). L'objectif de cette réunion sera de :

- Faire le point sur la situation actuelle.
- Identifier les problèmes persistants.
- Elaborer une stratégie commune pour les années à venir afin de garantir un fonctionnement harmonieux et transparent du SIVOS.

Les maires des trois communes devront convenir d'une date pour cette rencontre et préparer les documents ou informations nécessaires à une discussion constructive.

Courriers et colis : le prix augmentera en moyenne de 6,8 % en 2025

À partir du 1er janvier 2025, les prix des courriers et des colis augmenteront de 6,8 % en moyenne. Ces ajustements tarifaires ont été annoncés par La Poste dans un communiqué du 24 juillet 2024. Ils sont destinés à couvrir les pertes liées à la baisse du volume du courrier et à l'inflation.

Cette évolution s'inscrit dans le dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs décidé par l'Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse (Arcep). Elle doit permettre « d'assurer la pérennité du service universel postal avec une qualité élevée dans un contexte d'inflation et de baisse des volumes du courrier, et de continuer à répondre aux usages et aux besoins de ses clients tout en réduisant son empreinte carbone ».

L'augmentation globale moyenne à partir de 2025 s'élève à 6,8 %.

En 2024, un ménage consacre 29 € à ses frais postaux annuels ; ce budget devrait baisser de 3 % en 2025. En 2015, cette dépense des ménages

avoisinait 48 €.

À noter : Les tarifs des Colissimo envoyés par les particuliers augmenteront en moyenne de 5,2 %, toutes destinations confondues (France et international).

Tableau - Évolution des tarifs de lettres en 2025

	2024	2025
Lettre verte	1,29 €	1,39 €
Lettre services plus	2,99 €	3,15 €
e-lettre rouge	1,49 €	1,49 €
Lettre recommandée (20 g)	5,36 €	5,74 €
Lettre internationale (jusqu'à 20 g)	1,96 €	2,10 €
Sticker « suivi »	0,50 €	0,50 €

À savoir : vous pouvez imprimer vos timbres chez vous avec MonTimbrenLigne. Ce service offre une remise par rapport au tarif classique (par exemple, en 2025, la Lettre verte de 20 g coûtera 1,35 €).

Source : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/actualites/A17915>



LES TAXES COMMUNALES en 2024

1 - TAXES FONCIERES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Chaque propriété bâtie possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, nombre de pièces, confort, vétusté, etc...)

2 - TAXES FONCIERES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)

Chaque parcelle de terrain non bâti possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, qualité, terre, marais, vigne, jardin, etc...).

3 - TAXE D'HABITATION (TH)

Chaque logement possède une valeur locative calculée par les services fiscaux. La suppression de cette taxe est effective depuis 2023 sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants.

FIXATION DES BASES ET DES TAUX ANNUELS

1 - BASES d'IMPOSITION : Chaque année, l'état révalue, les bases en fonction de l'inflation, soit 3,9 % en 2024.

2 - TAUX d'IMPOSITION : Chaque année, les collectivités locales fixent, les taux d'imposition pour l'année en cours

- **Beaugeay** n'a pas modifié ses taux depuis 2021, soit :

TFPB :	41,31 %
TFPNB :	78,69 %
TH :	10,11 %
- La **CARO** n'a pas modifié ses taux en 2024, soit :

TFPB :	4,46 %
TFPNB :	4,25 %
TH :	8,46 %
CFE :	26,48 % (Cotisation Foncière des Entreprises)

(les taux indiqués sur la feuille d'imposition peuvent être légèrement supérieurs en raison d'un lissage établi sur 10 ans lors de la fusion en 2014 de la CARO avec la Communauté de Commune Sud Charente qui avait des taux supérieurs)

- Des taux complémentaires existent, pour 2024, ils sont :

Pour la TFPB : Taxes spéciales (0,162 %) et taxe GEMAPI (1,31 %).

Pour la TFPNB : Taxe additionnelle (39,63 %), taxe GEMAPI (2,59 %), taxes spéciales (0,38 %), et taxes chambre d'agriculture (11,6 %).

Les feuilles d'impôt comporte un cadre pour chaque taxe avec les bases, les taux d'imposition et la cotisation de l'année en faveur de chaque collectivité, ainsi que le total de chaque taxe et le total à payer.

Pour information, les valeurs de l'année précédente sont indiquées avec la variation annuelle.

BUDGET COMMUNAL

Afin de voter les taux d'imposition communaux, les services fiscaux communiquent, chaque année, le montant total prévisionnel des bases d'imposition pour la commune, soit pour 2024 :

- TFPB : 572 900, avec le taux de 41,31 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 236 665 €
 - TFPNB : 69 100, avec le taux de 78,69 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 54 375 €
 - TH : 52 800, avec le taux de 10,11 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 5 338 €.
 - Contribution pour compenser les effets de la réforme de la taxe d'habitation : - 25 695 €.
- Soit : 270 683 €**

En fin d'année, les services fiscaux communiquent les bases définitives avec le montant réel des produits, soit pour 2024 :

- TFPB : 586 274, avec le taux de 41,31 %, la recette réelle s'élève à 242 182 €
 - TFPNB : 59 914, avec le taux de 78,69 %, la recette réelle s'élève à 47 146 €
 - TH : 57 799 avec le taux de 10,11 %, la recette réelle s'élève à 5 843 €.
 - Contribution pour compenser les effets de la réforme de la taxe d'habitation : - 26 294 €.
- Soit : 268 878 €**



INFORMATIONS UTILES

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale
d'identité ou ton passeport,
ton livret de famille et un
justificatif de domicile

Comment ?

Pourquoi ?

À l'issue de ton
recensement, tu seras
convoqué pour effectuer
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et
concours (grandes écoles, entrées dans la
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai
légal



Secrétariat général
pour l'Administration



DERNIÈRE NOUVELLE :

*L'INSEE a communiqué la population légale de Beaugeay pour 2025,
La population prise en compte est celle au 1^{er} janvier 2022, soit : **798** habitants.
Malheureusement pour notre commune, les premières constructions ne sont pas encore
prises en compte. La population reste donc, identique et vu les restrictions budgétaires,
les dotations de l'état risquent de baisser en 2025*



Fêtes de fin d'année : des conseils pour bien acheter

Comment reconnaître du bon chocolat ?
Quel vin choisir pour votre réveillon ? Quels sont les labels de qualité ?
Comment choisir les jouets en fonction des normes de sécurité ?
Comment acheter en ligne en toute confiance ?
Voici quelques conseils pour vous orienter dans vos achats de fin d'année et vos préparatifs.

Si vous achetez en ligne :

- vérifiez les caractéristiques du produit en lisant son descriptif complet, sa dénomination, sa qualité, sa composition, etc. (ne vous contentez pas de la photo).
- Si vous achetez en boutique : vérifiez la présence de marquage CE pour les objets, notamment les jouets ou les décorations, la composition des produits et les conditions de retour.
- Si vous achetez des jeux ou des jouets : assurez-vous que les jouets achetés sont adaptés à vos enfants, en étant attentif aux préconisations d'âge ou aux messages de prévention sur les emballages. Vérifiez que le jouet comporte bien le marquage CE et achetez des produits dans des magasins ou sur des sites de marques connues. En France, les jouets sont réglementés pour assurer la sécurité des enfants. Parmi les conseils de sécurité : évitez les matériels sophistiqués (par exemple présence d'une télécommande) pour un jeune enfant ; les lasers et les LED doivent être de

classe I.

Si vous achetez des cadeaux numériques, les produits connectés, contenus ou services numériques (abonnements) bénéficient d'une garantie légale de conformité de deux ans.
Si vous achetez des produits alimentaires : lisez les étiquettes et les listes d'ingrédients pour connaître les pourcentages de matières premières de qualité ; plus un ingrédient est en haut de liste, plus il est présent dans le produit final. Les labels et signes de qualité officiels permettent de reconnaître un produit alimentaire tels l'IGP ou le label Rouge...

Marchés de Noël

Les marchés de Noël sont soumis à une réglementation spécifique. Sur ces marchés, les achats « physiques » ne vous permettent pas de bénéficier du droit de rétractation.

Les prix doivent être affichés clairement et les produits doivent pouvoir être identifiés en toute transparence pour éviter les tromperies sur l'artisanat ou le caractère local des articles. Pour l'alimentation, l'origine doit être obligatoirement indiquée.

Pour éviter toute déconvenue, préférez les produits comportant la mention « Fabriqué en France » ou « Made in France » ou ceux bénéficiant de labels de qualité tels que AOP ou AOC. Ils garantissent un savoir-faire spécifique et une origine locale.

Source : <https://www.servicepublic.fr/particuliers/actualites/A16991>

A la poursuite des skippers du vendée globe

Les 40 skippers du vendée globe sont partis des sables d'Olonne.

Les skippers sont partis, et au moment où nous écrivons l'article, il y a 3 skippers qui ont abandonnés.

Maxime Sorel suivi de Louis Burton et cette nuit le 15/12/24 Pipe hard a dû abandonner car son mat s'est brisé.

Nous suivons les skippers du vendée globe en jouant à Virtual Régatta. Nous créons un bateau en ligne et nous faisons la course avec des skippers du monde entier ! Voici les skippers que nous avons choisis.

1. Violette Dorange
2. Kojiro Shiraishi

3. Charlie Dalin
4. Damien Seguin
5. Clarisse Cemer
6. Jérémie Beyou
7. Samanta Devies
8. Benjamin Ferré

Merci d'avoir lu l'article

« J'adore ce projet c'est vraiment très bien ! » Jules CM2

« Le projet sur le vendée globe m'intéresse vraiment en plus les skippers font le tour du monde. » Hailey Moor CM2

« Le vendée globe est super » Clément CM2.

Jules, Hailey et
Clément





Les marches du carrier de Crazannes, ça creuse

Jeudi 3 octobre nous sommes allés à Crazannes.

Un groupe de CM1 et de CM2 est parti tailler des pierres et un autre est allé visiter les zones d'extraction. Avant ils ont vu les outils que les carriers ont manié autrefois.



Chose extraordinaire à peine 5 mètres en dessous de la terre on se croirait dans la jungle.



Photo de l'extérieur d'une enfiche

Il y a plusieurs types de carrière : sous terre ou à ciel ouvert (les enfiches sont des souterrains appelés de cette façon, car les carriers n'étaient pas très instruits).

Le saviez-vous ? : le carrier était aussi bien payé que l'instituteur.

Ce que faisait le carrier de la journée : Il préparait les blocs de pierre et quand il faisait froid ou bien chaud il se reposait...

Le carrier se facilita la tâche à l'invention du wagonnet !!

Krys, Hailey, Baptiste CM2
j'ai adoré visiter les enfiches (krys)
moi j'ai adoré voir les outils d'autrefois (hailey mercier)
nous avons eu un super guide (Baptiste)

Une sculpture dans la pierre

Le jeudi 3 octobre nous sommes allés à Crazannes tailler la pierre. Nous avons fait des lapins, des hiboux et des trèfles à quatre feuilles .

Il y avait beaucoup de route (45 min). Dans un premier temps, 2 dames nous ont présenté tous les outils pour tailler la pierre. Puis dans deuxième temps, on a mis des lunettes pour nous protéger de la poussière .Nous avons choisi une forme et une pierre. Avec un crayon on a dessiné la forme et on l'a repassée avec un clou. Notre groupe a commencé à sculpter le bloc de pierre .

On a taillé les bords avec le burin puis on a pris le petit burin pour faire une spirale autour de la forme .Ca fait mal aux doigts! A la fin on a trempé la pierre dans l'eau , et il fallait frotter avec une brosse .



Les élèves de Beaugeay taillent la fameuse pierre de Crazannes.



Au travail !! (Sophie Sénégas)

Nous remercions maitresse Sophie Sénégas et les employés de Crazannes pour cette sortie.

Pauline , Audalie , Alice CM2.



Les enfants rêvent de paix

Le 11 novembre est un jour férié en souvenir de la fin de la première guerre mondiale.

Nous avons chanté Hymne à la joie, l'hymne européen et les CM2 ont joué de la flûte. Les CM1 ont récité la poésie (paix) de Mymi Doinet. Le maire a fait un discours. Ca s'est passé au monument aux morts de Beaugeay avec les maitresses Sophie et Muriel. Les parents sont venus nous regarder. La fin de la guerre ou armistice a été signé le 11 novembre 1918 à 11h.

La météo était ensoleillée. Sacha J. était content d'être là aux commémorations.

Nous commémorons la journée.



Rachel M., Sacha J., CM1

Beaugeay plonge à l'eau !

Nous sommes allés à la piscine de Rochefort avec les CP de Moëze pendant 11 séances, avant et après les vacances de la Toussaint, pour avoir le Pass'Nautique.

Nous avons appris des chutes en arrière et des sauts sans ceinture ni frite. Les CM1 de Beaugeay ont tous eu le Pass'Nautique. Certains ont eu une attestation de fin de cycle 3. Nous remercions le SIVOS pour le transport, les mamans de Sarah et Anna de nous avoir accompagnés aux vestiaires et les maitres nageurs .

Nous étions tous contents et c'était plongeastique !

Martin P., Anthony J., Noélie M. CM1

Une expérience envoûtante pour les élèves de Beaugeay

Numérique Ethique-tour. Les élèves de l'école de Beaugeay ont participé à une expérience inoubliable, des experts en informatique leur ont expliqué et leur ont fait faire de la programmation et de l'informatique.

Nous sommes allés à l'Ethique-tour de Soubise. Nous avons fait des casques de réalités virtuelles, de la programmation et les experts nous ont expliqué l'origine des ordinateurs et leur évolution au fil du temps.



Nous avons vu une imprimante 3d et un monsieur nous a expliqué comment la programmer.



Dans le corps d'un hacker : casque vr

« J'ai bien aimé cette expérience et surtout les casques virtuels, Mathis »CM2.

« J'ai bien aimé l'évolution des ordinateurs, LEON »CM2

« J'ai bien aimé les casques VR parce qu'on était dans la peau d'un hacker, Ayden ».CM2



Le super péricolaire !



Au péricolaire, nous faisons des activités manuelles avec les CP, CE1, CE2, CM1 et les CM2 nous pouvons jouer dehors, à l'intérieur. A l'intérieur nous pouvons jouer à des jeux de sociétés, au baby-foot, etc. Dehors nous pouvons jouer au ping-pong, au basket et au vortex. Là-bas nous faisons nos devoirs si besoin avec les animateurs : Anne-Laure et David, qui sont très sympathiques avec tout le monde. Nous faisons des travaux manuels : fleurs en papier, une maison pour les lutins, etc. Nous sommes satisfaits de notre travail.

C'est extraordinaire !!!

Jazz C., Chloé F. et Ilyès O., CM1

La dictée ELA

Nous avons accueilli avec joie un joueur de volley qui a participé aux Jeux Paralympiques car il est handicapé de la jambe gauche. Il s'appelle Morgane Troussart et il nous a lu la dictée ELA dans la salle polyvalente. C'était lundi 30 septembre 2024. Nos parents pouvaient écrire la dictée avec nous. Il y avait quatre niveaux : Niveau 1 très facile, 2 facile, 3 difficile, 4 très difficile. L'association « Mets tes baskets et bats la maladie » a été fondée en 1992. Tout le monde était content. Morgan Troussart nous a même signé un autographe.



Paralympique c'est vraiment fantastique.

Lény B., Alban G., CM1

Les élèves deviennent des détectives



L'élève mystère est un rituel qui consiste à résoudre une énigme du jour. Exemple :

Se tenir correctement dans le rang.

Si nous faisons une bonne action, nous gagnons aussi un bonus donc une bille.

Si nous réussissons le défi, nous gagnons une bille et nous la mettons dans un bocal.

Si nous avons plus de 100 billes, nous gagnons un privilège pour toute l'école.

Mardi 17 décembre nous avons organisé un atelier cookies avec Maria (bénévole anglophone) : la recette était en anglais. Nous adorons faire les cookies.

Nous cookisons la journée !

Aëlys D. Aydane J. et Clémence Meau, CM1



A la rencontre du lombric

Avec la maitresse nous sommes sortis de l'école pour aller chercher des vers de terre (lombric). De retour, dans un bocal en verre nous préparons leur habitat. Dans celui-ci nous mettons une couche de terre, une couche de sable, etc, et des épluchures.

Ensuite les vers de terre sont mis dedans, dans le noir pour faire comme dans leur habitat.

Nous faisons cette expérience en sciences et surtout pour savoir comment les feuilles mortes disparaissent dans la forêt.

Ca nous a beaucoup plu.

Nous comptons bien les adopter et les remettre en liberté dans notre jardin.

Noah et Nolan CM1 en dictée à l'adulte, Maryline, AESH



Une journée électronique



Nous sommes allés à la salle des fêtes de Soubise à l'Ethique Tour toute une matinée le vendredi 15 novembre.

Les objets électroniques ne vont pas à la poubelle : il faut les recycler. Nous avons appris à créer des jeux avec des tablettes.

Nous savons maintenant ce qu'est le cyberharcèlement! Il existe plusieurs types de

harcèlement : si on est harcelé, il faut en parler ou appeler le 3020.

Mila a aimé car c'est du recyclage pour la planète. Nous avons adoré sauf quand on est partis...

Nous remercions la Caro pour cette sortie scolaire gratuite.

C'est vraiment électrique!

Mila P. Anna W. et Sarah M. CM1

Deux nouveaux habitants à Beaugeay

Nous avons planté deux arbres à Beaugeay le mardi 10 décembre, derrière le monument aux morts. L'équipe technique nous a aidés. Nous les avons plantés pour avoir plus d'oxygène et pour qu'ils aspirent le dioxyde de carbone. Nous participons au concours scolaire : « J'agis je plante avec Ducobu. »

Nous sommes contents d'avoir appris à planter un arbre.

Nous remercions Monsieur le maire et l'équipe technique.

Vive les arbres !!

Elouan D., Marius M. et Allan B., CM1





Le théâtre des princes de « La belle au bois ronflant »

Salle des fêtes Beaugeay.

Les élèves de Beaugeay ont participé à une comédie musicale qui se nomme la belle au bois ronflant pour les parents ce jeudi 19 décembre, veille des vacances de Noël.

Les personnages :

1 P : C'est un prince comme les autres

2 P : C' est un chevalier avec armure et un cheval.

3 P : C'est un Prince surexcité (planche de surf, casquette à l'envers)

Princesse : elle ronfle comme jamais

Laquais : aux ordres de la princesse

Animateurs : Ils chantent et dansent



Voici une répétition de la belle au bois ronflant

Déroulement de l'histoire : deux trompettes sonnent l'arrivée d'un prince. Dès qu'il arrive, il est ébloui par la beauté de la princesse. Puis deux autres trompettes sonnent l'arrivée d'un autre prince ou plutôt de ce chevalier vaillant qui s'aventure à son tour dans la forêt pour conquérir le cœur de la belle. Puis des trompettes et des timbales martelant des rythmes endiablés annoncent un troisième prétendant, fougueux et plein d'énergie. Ils arrivent et tirent à la courte paille, le premier prince tire et gagne. Il s'approche de la princesse et lui fait deux bisous mais rien ni fait. Heureusement il n'est pas seul notre chevalier part chercher des cymbales. Il essaye mais la princesse ne se réveille pas. Ils abandonnent et s'en vont. Le laquais se réveille peu à peu puis il réveille la princesse qui déjeune sans ambiance. Ce qui ne lui plaît pas du tout, elle s'énerve et demande de l'ambiance au laquais qui réveille les animateurs et ils dansent sur du classique. Elle n'aime pas et ils dansent après sur du rock et ça lui va !!!!

J'ai adoré la belle au bois ronflant parce que c'est drôle Clémence CM2

J'ai bien aimé chanter et danser Noémie cm2

j'ai bien aimé être acteur Antonin CM2

Mais qui est Little red riding hood ?

C'est l'histoire d'une petite fille qui alla chez sa grand-mère malade et lui apporta une galette et un petit pot de beurre.

Voici les personnages de l'histoire en français :

Le petit chaperon rouge, le loup, la grand-mère, la mère et le bucheron

et en anglais:

little red riding hood, the big bad

wolf, grandma, mum, the woodcutter.

Nous avons un petit théâtre et une petite scène.

Nous allons présenter ce théâtre aux CM1 de l'école de Beaugeay.

Merci d'avoir lu cet article.



Clara et Robin dans la classe des CM2.
photo prise par Sophie Sénégas.

CLARA et ROBIN classe de CM2.



Le père Noël est passé à Beaugéay

Dimanche 10 décembre, les enfants se pressaient devant la salle des fêtes pour assister à l'arrivée du père Noël.



Malgré la tempête, le père Noël est bien arrivé en calèche. Chacun a pris sa traditionnelle photo avec le père Noël,

Ensuite, tout le monde, parents et enfants se sont installés dans la salle des fêtes pour assister au spectacle de magie, **AuriMagie**.



Les enfants sont repartis enchantés avec un père Noël en chocolat et des friandises après avoir dégusté un chocolat chaud.



Merci à la commission sport loisir, merci au comité des fêtes, merci à Matthieu Truffier pour la réussite de cette matinée enchantée.





VOS ASSOCIATIONS

Le Comité des fêtes



Bonjour à tous,

Alors que l'année 2024 touche à sa fin, je tenais en tant que président, à exprimer tous mes remerciements aux personnes toujours aussi nombreuses à témoigner de leur intérêt auprès de nos manifestations.

L'ensemble de nos animations, qu'elles soient anciennes ou récentes, ont connu un énorme succès et d'ailleurs, je tenais à m'excuser une nouvelle fois auprès des personnes qui n'ont pas pu s'inscrire faute de places.

En 2025, le calendrier de nos manifestations sera toujours aussi riche et varié avec une nouveauté....

Cette réussite, est le fruit de l'engagement de toute une équipe de membres intergénération, plein de ressources et de motivations. C'est aussi grâce à des repas fait maison par nos bénévoles et des prix accessibles à tous.

J'espère d'ailleurs continuer à réunir une aussi belle équipe, aussi motivée que les autres années pour apporter de nouvelles idées, mais aussi de nouveaux membres afin de mener à bien nos futurs projets.

Enfin, j'aimerais remercier tout particulièrement MR le maire, qui a toujours répondu présent lors de nos différentes sollicitations.

L'équipe du comité des fêtes et moi même vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025 et espère vous retrouver toujours aussi nombreux à nos manifestations.

Le président, E GIRON





Beaugeay sports pour tous vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2025 pour de nouvelles aventures sportives !

Prenez soin de votre corps en 2025 en nous rejoignant à la salle des fêtes de Beaugeay pour :

- 🔥 La gym douce le mercredi matin de 9h à 10h
- 🔥 Le renforcement musculaire le mercredi soir de 19h à 20h
- 🔥 Le yoga le jeudi soir de 18h30 à 19h30

La séance d'essai est gratuite et tarif réduit pour le yoga, à partir de janvier !

Notre Randonnée semi-nocturne aura lieu le samedi 14 juin 2025

Contact : beaugeaysportpourtous@laposte.net

APE Beaugeay - Moëze - Saint-Froult

Chers habitants,

Nous sommes ravis de vous annoncer les prochains événements organisés par l'APE :

Le 26 janvier, une après-midi jeux de société aura lieu dans la salle des fêtes de Beaugeay.

Le 31 janvier, nous organiserons une vente de crêpes dans les écoles de Beaugeay et de Moëze.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement pour votre participation aux précédentes ventes de l'APE. Grâce à votre soutien, nous avons pu récolter des fonds supplémentaires pour les écoles du RPI.



Enfin, nous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2025 !

Que cette nouvelle année soit riche en projets et en dynamisme pour notre village.

En décembre, les lutins de l'APE ont, encore, participé à la vente des sapins à Super U.





VOS ASSOCIATIONS

Ensemble et Solidaires UNRPA

Créée en même temps que la Sécurité Sociale (eh oui !), Ensemble et Solidaires UNRPA, avec sa devise : Convivialité, Solidarité et Entraide, s'adresse aux retraités, aux personnes âgées et à toute personne isolée qui recherche des activités conviviales.

Dans chaque commune du canton de Saint-Agnant, une administratrice (ou un administrateur) est à l'écoute des adhérents, transmet les informations. et prend les nouvelles inscriptions

En 2024, le voyage au Portugal, le séjour dans les Pyrénées, ainsi que les sorties à la journée ont été appréciés.

Pour 2025, l'Assemblée Générale se tiendra à Soubise le 25 janvier.

Au programme de l'année, vous trouverez un spectacle comique le 22 février à Beaugeay, un après-midi théâtre à Soubise le 5 avril, un voyage d'une semaine en Navarre/Pays Basque fin avril, une journée pour visiter Saintes en mai et une journée en juin pour visiter le Bassin des Lumières à Bordeaux. En septembre, 2 jours au Pays d'Albret et le repas dansant le 27. Pour terminer l'année, le repas loto le 8 novembre et l'Ange Bleu.

Et toujours les jeux de société et la belote tous les jeudis salle des associations à Saint-Agnant.

Contact : unrpa.st.agnant@gmail.com.

Le Président : Norbert Ragot - 06 85 54 58 04

La secrétaire : Monique Beillard – 06 04 49 69 61



Repas des aînés

Après la cérémonie du 11 novembre, les aînés se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour le traditionnel repas offert par la commune.

Bon repas et très bonne ambiance, tout le monde était satisfait, les danseurs ont pu s'en donner à cœur joie.

Seul bémol, seulement 53 personnes étaient présentes sur les 167 ayant droits.



VOS ASSOCIATIONS



Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) porte une attention particulière à favoriser l'épanouissement de tous les enfants. En ce sens, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) jouent un rôle crucial dans leur développement. Notre nouveau projet « TOUS ENSEMBLE » vise à intégrer des objectifs inclusifs dans les projets pédagogiques des accueils périscolaires et extrascolaires et prévoit des actions concrètes en direction des enfants à besoins spécifiques.

Grâce à l'aide financière « bonus inclusif » de la Caf de Charente-Maritime, les structures ont pu investir dans du matériel sensoriel et aménager des espaces de détente afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants accueillis.



SEJI

Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal

10 COMMUNES
assurant la gestion

1 COMPETENCE
d'ENFANCE JEUNESSE

3 STRUCTURES PETITE ENFANCE

- 1 Lieu d'accueil Enfants Parents
- 1 Relais Petite Enfance
- 1 Micro-Crèche

8 STRUCTURES ENFANCE

2 ACCUEILS DE LOISIRS

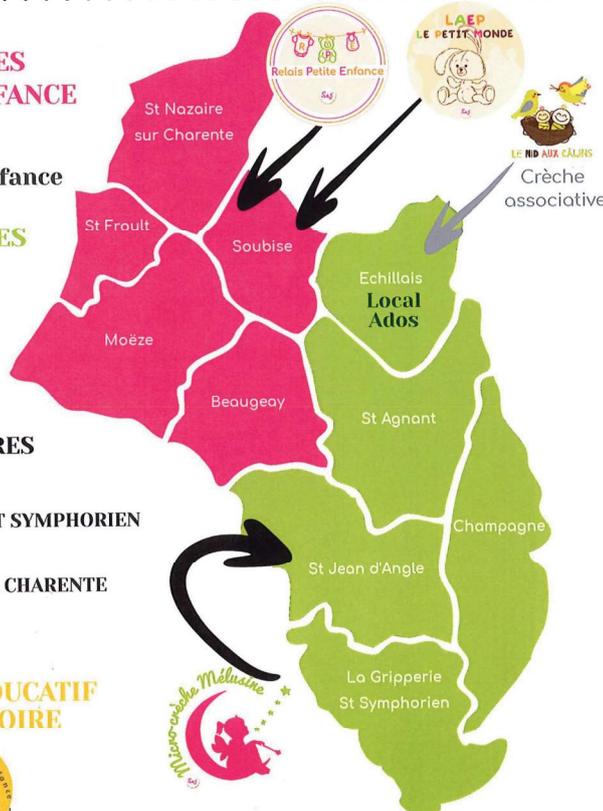
- ACM ECHILLAIS
- ACM SOUBISE

6 ACCUEILS PERISCOLAIRES

- APS BEAUGEAY
- APS CHAMPAGNE
- APS LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN
- APS MOËZE
- APS ST AGNANT
- APS ST NAZAIRE SUR CHARENTE

1 LOCAL ADOS

1 PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan organise des temps d'échange et de formations pour les directeurs et animateurs sur l'accueil des enfants en situation de handicap, les techniques de communication alternative (langue des signes, pictogrammes, etc.), la gestion de comportements particuliers, et l'adaptation des activités.

Mais l'inclusion ne se limite pas à des aménagements matériels ou des formations. Elle passe aussi par une sensibilisation des enfants eux-mêmes aux différences. Les animateurs jouent ici un rôle de médiateur pour encourager le respect et la bienveillance au sein des groupes.

Le SEJI s'entoure également de partenaires aidant au développement de ce projet comme Karine Letoux psychopédagogue, Geraldine Kieffer musicothérapeute, le Comité Départemental Handisports, le pôle ressources handicap du conseil départemental.

Le SEJI souhaite que ce projet soit un succès grâce à une collaboration étroite entre les équipes pédagogiques et les familles dont l'implication est essentielle pour aider à mieux connaître les besoins de leur enfant et adapter les pratiques.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les accueils de loisirs : un défi à relever pour construire une société solidaire et inclusive.



www.seji.fr



syndicat enfance
jeunesse intercommunal





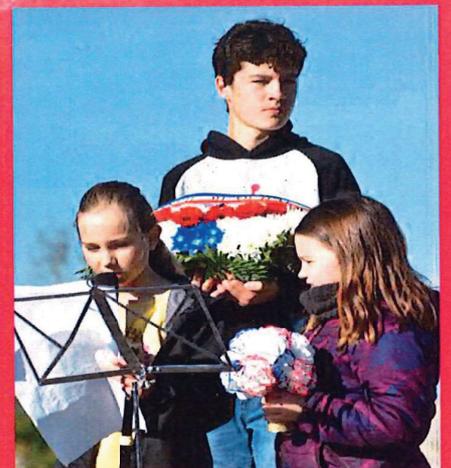
Suite au discours de Monsieur le maire Rossignol Joël, la gerbe a été déposée avant une minute de silence. Ensuite, 6 élèves ont interprété « l'ode à la joie » sur une flûte.



À Beaugeay, le 11 novembre 2024, le maire et les élèves de la commune ont accompagné les résidents pour honorer la mémoire de nos défunts morts pour la France devant le monument qui leur est consacré.



Le maire exprime sa gratitude à l'APE pour le petit déjeuner préalable à la cérémonie et exprime son profond remerciement aux institutrices, élèves, parents et citoyens de notre commune pour leur présence lors de ce rituel.



Sur le numéro de janvier, le *Petit Beugeatin* publie, avec l'accord des familles, les actes d'état civil de l'année passée.

ILS SONT NÉS EN 2024

3 NAISSANCES DONT 2 AUTORISATIONS DE PUBLICATION

ROBERT Elrick né le 16 janvier à Rochefort
BREUIL Pénélope née le 18 juillet à Rochefort



ILS SE SONT PACSÉS EN 2024

4 PACS

BEKELE Biruk et *FRANCESCHI Maëlis* pacsés le 6 mai
BENDOUKHANE Arthur et *DURANCEAU Léa* pacsés le 10 octobre
AZOULAY Nicolas et *TOGNETTI Manon* pacsés le 6 novembre
WASMER Jérémie et *HARTMANN Priscilia* pacsés le 23 décembre



ILS SE SONT MARIÉS EN 2024

5 MARIAGES DONT 4 AUTORISATIONS DE PUBLICATION

DURUPT Arélien et *GUBLIN Aurélie* mariés le 9 mai
SOLDE Mickaël et *LACAM Carole* mariés le 22 juin
DALLOYAU Sébastien et *BUGOT Elsa* mariés le 13 juillet
LE BOUDEC Erick et *DE OLIVEIRA Marie Christine* mariés le 14 septembre



ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2024

3 DÉCÈS

CRASNIER-BATAILLE Jean-Christophe décédé le 1^{er} janvier à La Rochelle
MENET Philippe décédé le 12 janvier à Amiens
TEXIER Enola décédée le 8 novembre à Beaugeay





DATES A RETENIR

agenda

Samedi 28 décembre 2025

Trail nocturne

Organisé par le SAMSAH TSA17
Départ salle des fêtes de Beaugeay

Mardi 7 janvier 2025 à 19 H.

Cérémonie des Voeux

à la salle des fêtes de Beaugeay

Samedi 11 janvier 2025 à 11 heures

Assemblée générale du comité des fêtes

à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 16 février 2025

Concours de Belote

Organisé par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 20 avril 2025

Chasse aux oeufs

Organisé par la commune de Beaugeay
dans la prairie face à la Mairie

Samedi 26 avril 2025

Soirée Anguilles

Organisée par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 18 mai 2025

Convergence Vélo

Organisée par Vélo pour tous

Vendredi 30 mai 2025

Fête des voisins

Organisée par les habitants des quartiers
avec la participation de la Commune

Samedi 14 juin 2025

Marche Semi-nocturne

Organisée par Sport pour tous

Du Mardi 24 juin

au Samedi 28 juin 2025

Les journées de trottinette

Jeudi 26 juin 2025

Etape à Beaugeay

Juillet 2025

Sports-Vacances

Organisé par le SEJI

Lundi 14 juillet 2025

Sardinade

Organisée par le comité des fêtes
sous tivolis sur le terrain de football à Beaugeay

Samedi 6 septembre 2025

Eclade de moules

Organisée par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Samedi 18 octobre 2025

Soirée cagouilles

Organisée par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay